

## Compte rendu du conseil municipal du 24 mars 2016

### Ecritures comptables

Une facture de la société COSOLUCE avait été réglée en investissement et non en fonctionnement. M. le Maire propose d'amortir ce bien sur un an.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité cette opération.

### Panneaux photovoltaïques – La poste

Une aide auprès de l'Etat avait été déposée ultérieurement pour ce dossier. Toutefois, M. le Maire indique qu'il est possible de faire une demande auprès d'un parlementaire. Aussi, un nouveau plan de financement est établi de la manière suivante :

- DETR	40 %	8 665.50 €
- Enveloppe parlementaire	10 %	2 166.38 €
- Autofinancement	50 %	10 831.90 €
- Soit un montant total de		21 663.78 € HT

Le conseil municipal approuve ce nouveau plan de financement.

### Implantation d'un nouveau Columbarium

Comme le dossier précédent une aide avait demandée précédemment auprès de l'Etat et il s'avère que la commune a la possibilité de demander à un parlementaire une aide financière.

Aussi, un nouveau plan de financement est établi de la manière suivante :

- DETR	30 %	1 956.00 €
- Enveloppe parlementaire	50 %	3 260.00 €
- Autofinancement	20 %	1 304.00 €
- Soit un montant total de		6 520.00 € HT

Le conseil municipal approuve ce nouveau plan de financement.

### Compte administratif 2015 – Budget annexe assainissement

M. le 1<sup>er</sup> Maire Adjoint donne lecture des résultats du compte administratif 2015 qui comporte une section de fonctionnement qui se traduit par un excédent de 19 643.14 € et une section d'investissement par un excédent de 90 362.27 €.

Après avoir présenté aux conseillers municipaux les dépenses et recettes, en l'absence de M. le Maire, le 1<sup>er</sup> Maire Adjoint demande de passer au vote.

Présents : 10    Votants : 13 (dont 3 pouvoirs)    Pour : 13

### Compte de gestion du receveur – Budget annexe assainissement

M. le Maire donne lecture de la délibération relative au compte de gestion du receveur pour l'année 2015.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte de gestion.

### Affectation du résultat – Budget annexe assainissement.

Le résultat constaté au compte administratif 2015 s'élève à la somme de 110 005.41 €

Il est proposé l'affectation suivante

- Recette de fonctionnement – compte 002 : 19 643.14 €
- Report recettes d'investissement – compte 001 : 90 362.27 €

L'affectation de résultat est approuvée à l'unanimité.

### Budget Primitif 2016 – Budget annexe assainissement

M. le Maire présente le projet de budget primitif 2016 du budget annexe d'assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes en fonctionnement à 69 803.14 € et en investissement à 530 303.77 €.

Il indique qu'une partie de l'investissement sera utilisée pour les travaux de réhabilitation de la station d'épuration et le prolongement de l'îlot Saint Abdon.

M. le Maire demande aux conseillers municipaux de passer au vote :

Présents : 11    Votants : 14 (dont 3 pouvoirs)    Pour : 14

#### **Compte administratif 2015 – Budget annexe eau.**

M. le 1<sup>er</sup> Maire Adjoint donne lecture des résultats du compte administratif 2015 qui comporte une section de fonctionnement qui se traduit par un excédent de 48 266.05 € et une section d'investissement par un excédent de 1 693.52 €.

Après avoir présenté aux conseillers municipaux les dépenses et recettes, en l'absence de M. le Maire, le 1<sup>er</sup> Maire Adjoint demande de passer au vote.

Présents : 10    Votants : 13 (dont 3 pouvoirs)    Pour : 13

#### **Compte de gestion du receveur – Budget annexe eau**

M. le Maire donne lecture de la délibération relative au compte de gestion du receveur pour l'année 2015.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte de gestion.

#### **Affectation du résultat – Budget annexe eau.**

Le résultat constaté au compte administratif 2015 s'élève à la somme de 49 959.57 €

Il est proposé l'affectation suivante

- Recette de fonctionnement – compte 002 : 48 266.05 €
- Report recettes d'investissement – compte 001 : 1 693.52 €

L'affectation de résultat est approuvée à l'unanimité.

#### **Budget Primitif 2016 – Budget annexe eau**

M. le Maire présente le projet de budget primitif 2016 du budget annexe de l'eau qui s'équilibre en dépenses et en recettes en fonctionnement à 95 669.05 € et en investissement à 90 829.88 €.

Il indique qu'une partie de l'investissement sera utilisée pour les travaux de prolongement du réseau d'eau de l'ilot Saint Abdon en vue de la construction de la future caserne des Pompiers.

M. le Maire demande aux conseillers municipaux de passer au vote :

Présents : 11    Votants : 14 (dont 3 pouvoirs)    Pour : 14

#### **Compte administratif 2015 – Budget annexe Local Commercial.**

M. le 1<sup>er</sup> Maire Adjoint donne lecture des résultats du compte administratif 2015 du local commercial qui comporte une section de fonctionnement qui se traduit par un excédent de 75.02 € et une section d'investissement par un excédent de 2 681.11 €.

Après avoir présenté aux conseillers municipaux les dépenses et recettes, en l'absence de M. le Maire, le 1<sup>er</sup> Maire Adjoint demande de passer au vote.

Présents : 10    Votants : 13 (dont 3 pouvoirs)    Pour : 13

#### **Compte de gestion du receveur – Budget annexe Local Commercial**

M. le Maire donne lecture de la délibération relative au compte de gestion du receveur pour l'année 2015.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte de gestion.

#### **Affectation du résultat – Budget annexe local commercial.**

Le résultat constaté au compte administratif 2015 s'élève à la somme de 2 756.13 €

Il est proposé l'affectation suivante

- Recette de fonctionnement – compte 002 : 75.02 €
- Report recettes d'investissement – compte 001 : 2 681.11€

L'affectation de résultat est approuvée à l'unanimité.

#### **Budget Primitif 2016 – Budget annexe Local Commercial**

M. le Maire présente le projet de budget primitif 2016 du budget annexe du Local Commercial qui s'équilibre en dépenses et en recettes en fonctionnement à 18 075.02 € et en investissement à 22 103.32 €.

Il indique qu'une partie de l'investissement concerne le remboursement de l'emprunt.

M. le Maire demande aux conseillers municipaux de passer au vote :

Présents : 11    Votants : 14 (dont 3 pouvoirs)    Pour : 14

### **Compte administratif 2015 – Budget Principal**

M. le 1<sup>er</sup> Maire Adjoint donne lecture des résultats du compte administratif 2015 du Budget Principal qui comporte une section de fonctionnement qui se traduit par un excédent de 296 934.56 € et une section d'investissement par un excédent de 40 528.75 €.

Après avoir présenté aux conseillers municipaux les dépenses et recettes, en l'absence de M. le Maire, le 1<sup>er</sup> Maire Adjoint demande de passer au vote.

Présents : 10    Votants : 13 (dont 3 pouvoirs)    Pour : 13

### **Compte de gestion du receveur – Budget Principal.**

M. le Maire donne lecture de la délibération relative au compte de gestion du receveur pour l'année 2015.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte de gestion.

### **Participation financière protection sociale des agents**

M. le Maire indique que suite aux dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 les collectivités territoriales et leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents peuvent verser une participation mensuelle à chaque agent ayant une Prévoyance Maintien de Salaire et, que par ailleurs, le Comité Technique Paritaire a donné un avis favorable qu'en à cette participation par la procédure de labellisation.

Il propose donc une participation mensuelle de 7 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016.

### **Modification des statuts de la communauté de communes de la Septaine**

M. le Maire donne lecture de la proposition de deux nouvelles compétences la CdC de la Septaine et l'intégration de celles-ci dans ses statuts. Il s'agit de :

- la compétence optionnelle d'une maison de services au public et définition des obligations de service public y afférentes
- la compétence Création d'un service commun pour la lecture public avec la définition suivante « Mise en réseau des bibliothèques »

Le conseil municipal approuve l'intégration de ces deux nouvelles compétences.

### **Fête de la musique**

La fête de la Musique devant se dérouler le 18 juin prochain, il était nécessaire de trouver une société afin d'animer cette manifestation.

M. le Maire souligne qu'après plusieurs recherches auprès de professionnels, il s'avère que la société ATTRAXON a proposé une prestation de 1 000.00 € TTC (matériel et groupe de musiciens compris)

Le conseil municipal décide de prendre cette société et autorise M. le Maire à signer le devis correspondant.

### **Concours communal des maisons fleuries**

Plusieurs administrés ont demandé à participer au concours communal des Maisons Fleuries. Aussi, M. le Maire propose qu'il soit décerné trois prix par bon d'achat chez la fleuriste de Baugy à hauteur de :

1<sup>er</sup> prix : 100 €                    2<sup>ème</sup> prix : 80 €                    3<sup>ème</sup> prix : 50 €

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette prestation.

### **Adhésion à Cher ingénierie des territoires**

M. le Maire informe que le Département vient de créer une agence « Cher-Ingénierie des Territoires » afin d'apporter une assistance technique et administrative susceptible de structurer l'émergence des opérations et d'accompagner les communes dans les démarches, choix, arbitrages à réaliser dans les domaines de l'ingénierie territoriale, des aménagements urbains, de la voirie, des

bâtiments, l'eau et l'assainissement, des projets de développement durable, de la valorisation des zones naturelles, des créations d'équipements et de services à la population, l'accompagnement des structures de restauration municipale, des usages de technologies de l'information et des communications, des projets à caractère social (crèches, structures d'accueil des personnes âgées, maison de santé, etc.)

Les membres du conseil municipal décident :

- D'adhérer à l'agence « Cher-Ingénierie des Territoires » pour 3 ans à raison d'1 €/habitant pour cette année
- De nommer M. Christophe ANDRAULT comme représentant de la commune.

### **Questions diverses**

M. le Maire informe le conseil qu'il a reçu les Maires de Gron et Villequiers concernant l'organisation du feu d'artifice du 14 juillet.

Le conseil municipal décide de poursuivre le principe de l'organisation tournante sur les trois communes (Baugy, Gron et Villequiers) avec la participation financière de chacune.

Pour 2016, le feu d'artifice sera organisé à Gron le 13 juillet au soir.

La journée citoyenne se déroulera le 14 Juillet à Baugy : défilé avec la participation des Sapeurs Pompiers et de la Lyre Balgycienne, barbecue citoyen le midi, festivités dans l'enceinte de la piscine et bal musette sur la place Nationale le soir.

Les chaises de la salle des fêtes vont être entièrement remplacées.

L'association « AVEC » organise, le long de l'Yèvre et sur une semaine, une marche de Gron à Vierzon et fera escale à Baugy le mardi 31 mai prochain à midi.

Le conseil autorise l'installation de leur barnum sur le champ de foire.

Un pot sera offert par la municipalité représentée par M. Daniel MERCIER, en l'absence de M. le Maire.

Pour le fleurissement de la commune en 2016, M. le Maire propose qu'une commission travaille sur ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance levée à 22 h 45